

Statistique Sentinella

Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 11.6.2010 et incidence par 1000 consultations (N/10³)

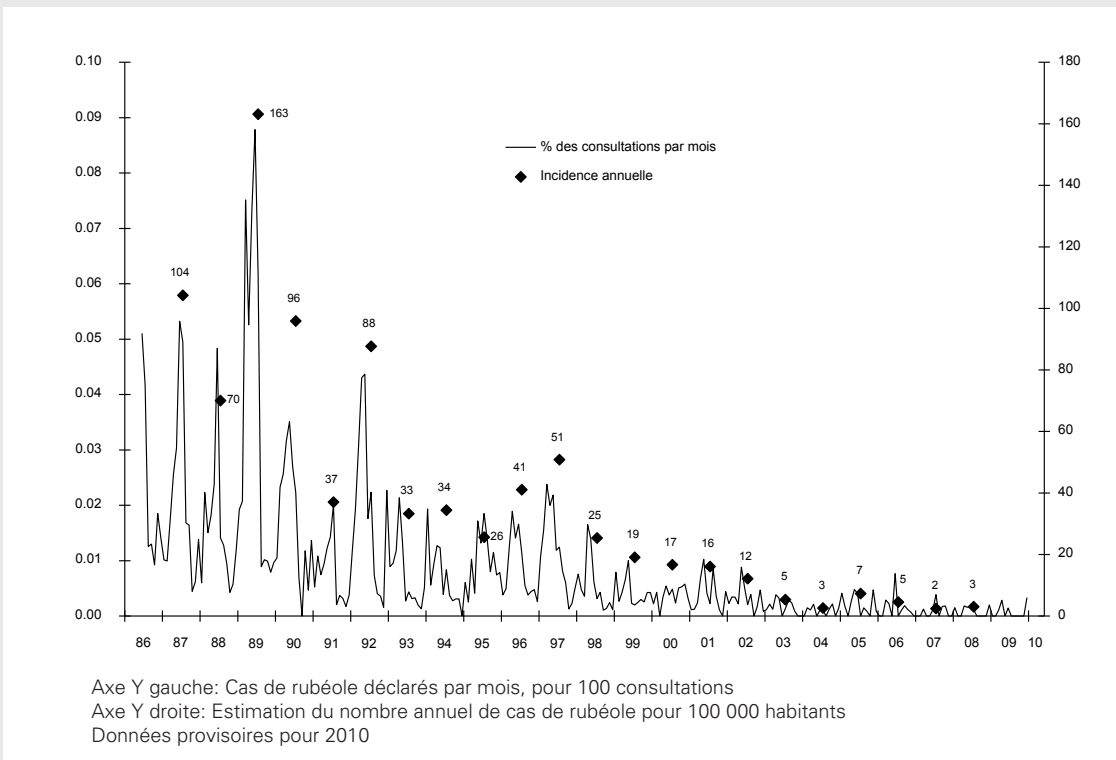
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	20		21		22		23		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10³	N	N/10³	N	N/10³	N	N/10³	N	N/10³
Suspicion de grippe	2	0.2	5	0.5	4	0.3	3	0.3	3.5	0.3
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rubéole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Otite moyenne	49	4.2	43	4	46	3.7	35	3.2	43.3	3.8
Pneumonie	14	1.2	12	1.1	15	1.2	14	1.3	13.8	1.2
Coqueluche	3	0.3	0	0	0	0	2	0.2	1.3	0.1
Médecins déclarants	132		134		137		121		131	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986 à mai 2010

La rubéole



L'incidence de la rubéole a fortement décru en Suisse, suite à l'introduction en 1985 de la vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) généralisée des petits enfants. L'extrapolation à l'ensemble de la Suisse des cas de rubéole déclarés par les médecins de premier re-

cours Sentinella fournissait une incidence maximale de 163 cas pour 100 000 habitants (10 800 cas) en 1989. Depuis 2003, l'incidence de la rubéole fluctue à un bas niveau, entre 2 et 7 cas cliniques pour 100 000 habitants, correspondant à 200-500 cas par année.

En 2009, comme en 2007 et 2008, seulement six cas de rubéole ont été déclarés par les médecins Sentinella. Un examen sérologique a été effectué pour trois d'entre eux. Tous étaient négatifs, mais avec un seul test IgM, ce qui ne permet pas d'exclure avec certitude un des cas

cliniques avec une sérologie précoce. Quatre cas sur six répondaient à la définition clinique de la rubéole. Cinq des patients déclarés étaient des enfants âgés de 11 mois à 9 ans, le dernier (IgM négatives, mais avec un échantillon prélevé le lendemain du début des symptômes) était une femme de 35 ans au statut vaccinal inconnu ayant été en contact 13 jours auparavant avec un cas confirmé de rubéole. Deux patients sans examen sérologique avaient reçu une dose d'un vaccin ROR, trois n'étaient pas vaccinés (dont un n'avait pas atteint l'âge auquel la première vaccination est recommandée) et un avait un statut vaccinal inconnu.

Selon des données encore provisoires, aucun cas n'a été déclaré pour les cinq premiers mois de l'année 2010, contre trois pour la période correspondante de l'année précédente.

En 1999-2003, la couverture vaccinale contre la rubéole des enfants de 2 ans était de 81%, pour au moins une dose. Elle s'élevait à 87% chez les enfants en début de scolarité (36% pour deux doses) et à 91% chez les adolescents en fin de scolarité (50% pour deux doses).

Selon l'enquête nationale menée en 2005-2007, la couverture vaccinale s'inscrivait à la hausse pour la rubéole, passant à 86% pour au moins une dose à 2 ans et atteignant 70% à 75% pour la seconde dose, selon l'âge. Cette tendance à l'augmentation de la couverture vaccinale s'est confirmée dans les cantons étudiés en 2008-2009. Or, il est nécessaire que 85 à 87% de toute la population soit immune pour bloquer la circulation du virus.

Les infections rubéoleuses confirmées par un examen de laboratoire sont à déclaration obligatoire depuis janvier 2008. Suite à une déclaration de laboratoire, le médecin traitant reçoit un formulaire de déclaration complémentaire (pas de déclaration initiale). Cette introduction vise à pallier la sensibilité actuellement insuffisante de la surveillance de la rubéole par Sentinella, due à une incidence décroissante; alors que cette surveillance doit être renforcée dans le cadre de l'objectif OMS d'élimination de la rubéole et de la rubéole congénitale d'Europe, d'ici à fin 2010. La surveillance Senti-

nella de la rubéole sera maintenue quelque temps encore, parallèlement à la déclaration obligatoire. ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06

Pour éliminer la rubéole et la rubéole congénitale en Suisse, l'OFSP recommande la vaccination de tous les jeunes enfants selon le calendrier suivant:

- première dose ROR à 12 mois;
- deuxième dose entre 15 et 24 mois, au plus tôt un mois après la première dose.

Une vaccination ROR manquante peut être rattrapée à tout âge. Pour les adultes nés après 1963 non vaccinés ou qui n'ont pas fait la maladie précédemment, la vaccination est également recommandée, en particulier pour:

- les femmes en âge de procréer;
- le personnel de santé;
- les personnes ayant une activité professionnelle en contact avec des enfants.